

Consultation sur la planification stratégique de revitalisation des cours d'eau

Nous vous remercions pour la consultation et nous vous présentons notre position en espérant que vous intégrerez nos propositions.

Préambule

Dans ce rapport, le cours d'eau est appréhendé à l'échelle du linéaire. Mais un cours d'eau n'est pas simplement un linéaire: c'est un réseau d'éléments à l'échelle d'un bassin versant: un lit, des rives et berges boisées, des nappes phréatiques, des zones humides. Les objectifs de revitalisation doivent être de nature à améliorer l'état général du cours d'eau, en supprimant les rectifications/chenalisations, en renaturant les berges et rives, en supprimant les drains, en restaurant les zones humides et recréant des liens entre le lit du cours d'eau et ses zones annexes. Surtout aussi en anticipant le réchauffement climatique et le réchauffement des eaux et protégeant pour l'avenir les cours d'eau par des berges boisées portant l'ombrage essentiel.

La planification de revitalisation des cours d'eau est une étape vitale et engageante pour les décennies à venir. Des moyens financiers conséquents sont mis à disposition par la Confédération. Ainsi, notre sentiment à la lecture de vos documents est que l'Etat jurassien manque une étape essentielle, par manque d'ambition et par manque d'approche systémique de l'écosystème cours d'eau.

Méthodologie

La méthodologie choisie nous semble bonne. Elle nous permet de constater l'état général et de considérer les besoins sur l'ensemble du canton. Mais il nous manque une étape explicative entre cette méthodologie et le résultat ; nous ne comprenons pas les critères retenus pour les priorités et mesures.

Nous aurions souhaité que les noms des experts consultés soient nommés dans le document, pour plus de transparence.

Nous relevons un manque de coordination et cohérence avec les autres projets en cours dans le canton, notamment les projets de revitalisation intégrés dans les projets « protection des crues » et/ou les PGEE. Des projets sont-ils intégrés dans la planification en consultation ? Lesquels ? S'ils ne sont pas intégrés, comment les projets étudiés par les communes pourront être concrétisés dans les 20 prochaines années ? Nous remarquons que des projets dans ce document de stratégie ont déjà été finalisés. Nous citerons les exemples que nous connaissons le chapitre 5.

Sans plus d'ambition de la part du canton du Jura, sans une coordination essentielle entre des projets émanant de divers démarches communales, cantonales, nous ne comprenons pas où nous allons et ne voyons pas du tout une logique dans cette planification.

Nous demandons :

A. L'établissement d'un projet pilote dans les 10 années à venir

Un **projet pilote** sur la Coeuvette, qui permettra de montrer une revitalisation exemplaire sur un tronçon qui est fortement impacté aujourd'hui. Le Contrat rivière Allaine nous apporte suffisamment de connaissances pour lancer une revitalisation exemplaire sur la Coeuvette. Ce choix est en relation avec la présence d'une espèce menacée, la Rainette verte. Voir le point 2. Ci-dessous.

B. L'intégration de mesures diversifiées sur chaque tronçon revitalisé

Nous constatons que vos propositions ne concernent qu'un type de mesures par tronçon. Dès lors que des travaux sont entrepris, il s'agit d'intégrer un train de **mesures diversifiées** (élargissement, méandrages, plantations de berges boisées, suppression des drainages agricoles, etc.). Cette solution participe à une recherche d'efficacité, de complexité et de résultats maximaux sur les sites revitalisés.

C. L'intégration de la suppression des drainages agricoles

Les cours d'eau et la qualité de leurs eaux sont dépendants des pollutions et des intrants réguliers ou aigus. Nous demandons que tous les projets concernés prennent en compte la suppression des **drainages agricoles** dans leur périphérie.

D. L'acquisition de terrains et propriétés cantonales

Si le canton du Jura se veut ambitieux dans ce domaine, il est appelé à acquérir des bien-fonds dans les prochaines années et procéder à des échanges si besoin. Propriétaire de nombreuses surfaces agricoles, l'Etat jurassien se doit d'affecter ses sites prioritairement pour la revitalisation des cours d'eau. Cela concerne non seulement le paysage ou la biodiversité, mais aussi la santé publique.

En prenant en compte la carte écomorphologique des cours d'eau du canton du Jura, ainsi que les cartes en lien avec cette consultation, nous vous transmettons nos priorités :

1-Priorité pour le bassin versant du Doubs et tous ses affluents.

Nous souhaitons des mesures visant à supprimer les enrochements le long des berges du Doubs.

Nous demandons l'intégration dans vos priorités de l'arasement des seuils de Bellefontaine et Ocourt, ceci conformément aux recommandations de la Convention de Berne.

S'agissant des affluents, nous considérons que les mesures proposées ne sont pas assez ambitieuses et que le linéaire des affluents, dont certains sont dégradés, méritent des mesures au-delà de l'enlèvement de buses à leur confluence avec le Doubs.

La revitalisation d'anciens bras mort sur le Doubs n'est pas considérée et nous demandons

d'intégrer de tels projets. De plus, nous précisons deux demandes :

- D'assurer la connectivité, la survie, le long terme des 2 bras morts de Chervillers
- D'assurer la connectivité, la survie, le long terme du bras mort d'Ocourt (virage à l'ouest).

S'agissant du Plan du Noyer, nous demandons

- D'assurer une série de gouilles pour batraciens.

De manière générale et compte tenu de la santé impactée du Doubs, nous demandons d'assurer plus d'espace aux ruisseaux. Des contrats pourraient être établis avec les agriculteurs (exemple Ruisseau de la Motte, Ruisseau de l'église à Ocourt, etc.). Les cultures de maïs et l'utilisation de phytosanitaires doivent être proscrits.

2- Vendline et Coeuvalte

Un projet pilote pour renaturer la Coeuvalte entre Coeuve et Damphreux, en créant de nouveaux méandres, des berges boisées, constituerait le point central de la politique de revitalisation des cours d'eau pour le canton. Ici aussi les drainages agricoles entrant dans le cours d'eau doivent être supprimés. Sur 8 kilomètres de linéaire, en territoire suisse, la Coeuvalte et ses affluents, compte 2 sites d'importance nationale pour la reproduction des batraciens, un bas-marais d'importance nationale, plusieurs zones humides remarquables ainsi qu'une aulnaie protégée. Une mise en réseau intelligente des différents sites permettrait une plus-value écologique remarquable (biodiversité, qualité de l'eau) sans préjudicier nécessairement la production agricole et encore moins le revenu paysan.

Les cours d'eau en amont ou en aval des marais ou des étangs constituent des sites importants pour la biodiversité et le réseau écologique. Revitaliser par exemple le cours d'eau à la sortie des étangs des Coeudres permet de prolonger les zones riches et diversifiées et permet le transit des espèces.

S'agissant de la Vendline, nous demandons qu'un méandrage soit effectué dans le cadre des mesures proposées.

3-Sorne et son bassin versant

Globalement, les berges boisées ne font l'objet que d'interventions en cas de problème « arbres dangereux ». Le cours d'eau fouille sous les racines et déstabilise toute la rivière. Les grands vieux arbres « hôtes » tombent ou sont éliminés et ne sont pas remplacés. Les berges ne sont pas définies clairement, les contrats avec les agriculteurs n'existent pas. Les agriculteurs font ce qu'ils veulent sur les secteurs. Il n'existe aucune anticipation sur la vie du cordon boisé, sur le remplacement, l'harmonisation de l'espace végétal.

La Sorne est fortement dégradée entre Courfavire et Courtételle. Le fond s'incise et les pressions agricoles sont trop importantes. Que se passera-t-il dans les 20 prochaines années pour rendre de l'espace à ce cours d'eau et rétablir un lien avec des zones humides attenantes ?

Dans les mesures proposées, nous relevons qu'un projet de rétablissement de la connectivité entre Courfavire et Courtételle en rive droite est projeté. Qu'en est-il de l'aménagement de méandres ?

S'agissant des deux petits cours d'eau à l'est de Bassecourt proposés pour une revalorisation de la structure des berges, nous nous demandons quels sont les buts. Des travaux n'ont-ils pas déjà été réalisés ? Qu'advient-il de la zone humide actuelle ?

Au centre de Bassecourt, le dallage du fond de la rivière est une vieilleries à éliminer. Les talus bétonnés sont sans doute fouillés. Il serait nécessaire d'investiguer et de profiter de refaire quelques zones naturelles au centre même du village.

Qu'en est-il des projets au niveau de la confluence Sorne-Birse au Colliard dans le cadre du projet Marée basse ? Ce type de projets n'est-il pas intégré ?

Entre Berlincourt et Bassecourt, que signifie la mesure élargissement du chenal ? S'agit-il de raser les berges boisées, alors qu'elles présentent une belle composition et des habitats riches et diversifiés ? Quant au petit ruisseau qui vient de l'Essert-Jacques, nous proposons de prévoir une renaturation, car l'érosion des sols des champs avoisinants n'est pas conforme aux exigences légales.

A Courfaivre le projet prévu (en bleu) n'est-il pas déjà réalisé ? Si tel est le cas, la Confédération va-t-elle financer à double ces aménagements ? Qu'en est-il du projet Noir-Bois, afin de détourner les eaux et reliant Courfaivre et Courtételle ?

Le ruisseau En Cortio à l'ouest de Courfaivre pourrait faire l'objet d'une revitalisation, permettant de laisser de l'espace au ruisseau. Ceci constituerait le prolongement d'une zone très intéressante mise en place aux environs de l'étang.

Bassecourt, Les Lavoires : la remise à ciel ouvert est intéressante. Cette région est favorable aux écrevisses. Un autre ruisseau dans cette zone devrait être réouvert ; ce ruisseau contenait des écrevisses mais un agriculteur l'a rebouché.

Nous proposons de recréer des méandres dans le ruisseau Le Miéry en amont du lieu-dit Le Montois, dans la même logique que votre proposition plus en aval. Ce cours d'eau est rectifié sur 200m et mérite une revitalisation.

Au nord-est de Rossemaison, l'affluent de la Sorne est rectifié sur sa longueur de 1km. Une revitalisation est nécessaire.

A Soulce (Haute-Sorne): le ruisseau de la Boiraderie, aval de Soulce rive droite, est enterré sur son dernier tronçon en jonction avec le ruisseau du Folpotat, sur environ 100 m. Nous proposons une remise à ciel ouvert et création de méandres. (visibles sur la carte Siegfried).

A Soulce (Haute-Sorne): le Folpotat, à l'aval du village, lieu-dit Les Noies, est calibré sur environ 400 m. Nous proposons la création de méandres.

Soulce : à l'entrée du village (côté Undervelier) un piège-à-gravier permettait de décanter les eaux avant l'épuration du village. A l'époque une station naturelle devait être réalisée qui a été refusée faute de subventionnement adéquat. Comme Soulce est relié à la STEP ce

piège-à-gravier n'a plus sa raison d'être et devrait être détruit.

Pleigne : Il y a des doutes sur le fonctionnement de la STEP de Pleigne qui pourrait contaminer le ruisseau. L'épuration de Pleigne devrait être reliée à la STEP de Soyhières.

4- Allaine

Ce cours d'eau a fait l'objet d'un conséquent travail d'études via le contrat rivière. Nous ne comprenons pas pourquoi les mesures connues, débattues ne sont pas en priorité dans cette planification.

5-Projets déjà réalisés

Nous relevons que divers projets inscrits dans la planification sont déjà réalisés, en l'état de nos connaissances. Il s'agit de :

St-Ursanne : ruisseau du Malrang.

Bassecourt : travaux déjà réalisés par les chasseurs ?

Courfaivre : les travaux sont faits au 2/3 (notamment le passage sous la voie CFF a été réalisé). On ne peut donc pas parler de nouvelles mesures pour ce site ;

Courtételle : ces travaux ne sont-ils pas réalisés (passe à poissons, chute, aval de la chute) ?

Recolaine : ces travaux sont déjà réalisés.

6-Autres

Grandfontaine La Ferouse

Une zone pourrait être intéressante à revitaliser, où coule de manière non permanente un petit ruz et crée des gouilles. Cette zone marécageuse mérite d'être revitalisée ; est-ce le cas dans le cadre du SAF ?

Nous vous remercions de prendre en compte cette position, qui demande une reconsidération profonde de la stratégie cantonale. Nous vous remercions de revoir votre stratégie à la lumière de nos considérations, d'associer toutes les associations de protection de la nature et du paysage pour un travail de fond. Ce serait d'ailleurs le rôle de la commission cantonale nature et paysage, qui n'a à notre grand étonnement jamais été convoquée, alors que nous avons désigné quatre représentants il y a plusieurs années.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pro Natura Jura, le 31.1. 2014